

MAIRIE DE MILON LA CHAPELLE

Département des Yvelines

Arrondissement de Rambouillet

Canton de Chevreuse

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 17 juin 2013

Date de convocation

Le 10/06/2013

Date d'affichage

Le 10/06/2013

Nombre de conseillers

En exercice 11

Présents 7

Votants 7

L'an deux mil treize, le 17 juin à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 juin, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Jacques Pelletier, Maire.

Etaient présents : Jacques Pelletier, Maire - Pascal Hamon, 1^{er} Adjoint - Bernard Boutouyrie, 2^{ème} Adjoint - Isabelle Thierry, 3^{ème} Adjoint - Alain Tremon - Emmanuel Bailly - Valérie Lepinteur
formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Amélie Prieur - Brigitte Rander - Emmanuèle Mateo - Thierry Martineau

Emmanuel Bailly a été nommé Secrétaire de Séance

1. Election d'un secrétaire de séance

Emmanuel Bailly est nommé Secrétaire de Séance

2. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal que soit inscrite à l'Ordre du Jour une délibération supplémentaire :

- Une délibération relative à l'engagement auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse sur la gestion par la Commune de la mare de la Ravine sur une durée de 20 ans.

Le conseil accepte de modifier, en conséquence, l'ordre du jour.

3. Approbation du compte-rendu du 11 mars 2013

Le Conseil approuve le Compte-rendu du 11 mars 2013 à l'unanimité des présents et représentés

4. SIVOM de Chevreuse - Participation de la Commune 2013

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que le recouvrement de la participation de la commune aux dépenses du SIVOM de Chevreuse s'effectuera comme par le passé, par imposition syndicale

DECIDE que ces dépenses resteront en dehors du budget de la commune

APPROUVE le montant de la participation de la commune pour l'année 2013 de 46 213.58 €, réparti comme suit :

- **Fonctionnement :** 39 154.31 €
- **Remboursement Emprunt :** 7 059.26 €

DECIDE, à l'unanimité des présents et représentés la reconduction de la subvention de 500 €, pour le fonctionnement de la bibliothèque de Saint Lambert des Bois pour l'année 2013.

4. Approbation de la convention de transfert temporaire de la maîtrise d'ouvrage au Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse pour la réhabilitation de la fontaine Notre Dame

VU le projet de rénovation de la mare de la ravine.

VU la convention transférant temporairement la maîtrise d'ouvrage au Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse.

CONSIDERANT que les travaux de restauration et d'aménagement de prairies humides sensibles sont subventionnés à hauteur de 100% par le Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (avec le concours des subventions de l'Agence de l'Eau) si la Commune s'engage à entretenir ces terrains sur une période ferme de 20 ans

CONSIDERANT que le transfert de la maîtrise d'ouvrage concédé par la Commune s'achèvera à la fin de la période d'exécution des travaux prévus par le marché, soit au plus tard le 1^{er} mars 2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune et le Parc Régional de la Haute Vallée de Chevreuse et à lui transférer temporairement la maîtrise d'ouvrage.

5. Questions diverses

Monsieur Bernard Boutouyrie présente au Conseil le projet de réfection de la tour de la fontaine Notre Dame située sente du Vivier.

Monsieur Bernard Boutouyrie précise que la réception des travaux du lot 1 concernant l'aménagement du Rouillon de la Madeleine a eu lieu le lundi 10 juin.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Fait à Milon la Chapelle, le 17 juin 2013

Le Maire,
Jacques PELLETIER

